

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**42 e session du Groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel**

 **(du 23 janvier au 3 février 2023)**

Propos liminaire de Monsieur Séverin Maxime QUENUM, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, à l’occasion de la présentation du quatrième rapport périodique du Bénin sur l’Examen Périodique Universel

**Seul le prononcé fait foi.**

**Genève, SUISSE le 26 janvier 2023.**

**Madame la Présidente,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**

**Mesdames, Messieurs,**

C’est pour moi un privilège de conduire la délégation de la République du Bénin pour la présentation de son quatrième rapport national au titre de l’Examen périodique universel (EPU) qui offre à tous les Etats membres des Nations Unies, l’opportunité de soumettre à l’appréciation de leurs pairs, les résultats de leurs efforts d’appropriation des principes d’universalité, d’interdépendance, d’indivisibilité et d’indissociabilité de tous les droits de l’homme.

Fidèle à son attachement constant à ces principes consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l’homme et la Charte africaine des droits de l’Homme et des Peuples, le Bénin a participé à tous les cycles de l’EPU depuis le lancement de ce mécanisme coopératif, unique en son genre.

Pour rappel, les précédents examens de mon pays ont eu lieu respectivement les **07 mai 2008** pour le premier cycle ; **25 octobre 2012** pour le deuxième cycle et **10 novembre 2017** pour le troisième cycle.

C’est aussi au nom de son attachement éprouvé aux valeurs et principes des droits humains que le Bénin s’est fait élire pour la deuxième fois au Conseil des droits de l’Homme, le 14 octobre 2021, et est fier d’apporter, depuis le début de son mandat le 1er janvier 2022, sa contribution aux travaux et initiatives du Conseil en faveur de la protection et de la promotion des droits de l’Homme partout dans le monde.

Je voudrais, à cet égard, vous assurer que le Bénin prend la pleine mesure de sa responsabilité en tant qu’Etat membre du Conseil, examiné par le Groupe de travail sur l’Examen périodique universel (EPU).

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Au cours de son précédent examen en novembre 2017, 82 délégations ont formulé un nombre total de 198 recommandations à l’endroit du Bénin lors du dialogue interactif, dont 191 ont été acceptées et 07 notées par mon pays.

Ces recommandations portaient sur une trentaine de thèmes couvrant un large éventail de sujets tels que : la ratification de certains instruments juridiques internationaux ; la coopération avec les organes conventionnels des droits de l’Homme ; le renforcement du cadre législatif et institutionnel au plan national ; l’opérationnalisation de l’Institution nationale des droits de l’Homme (INDH) ; la bonne gouvernance et la lutte contre l’impunité ; l’égalité et la non-discrimination, l’abolition de la peine de mort ; la lutte contre la traite des personnes ; la protection et la promotion des droits des groupes vulnérables (les femmes, les enfants et les personnes handicapées) ; l’amélioration des conditions de détention en milieu carcéral ; le droit au développement, etc.

Depuis leur adoption en mars 2018, aux termes de la Décision 37/109 du Conseil des droits de l’Homme, le Bénin a accompli de réels progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations, sous l’impulsion du Président de la République, S.E.M. Patrice TALON, dont le programme d’action gouvernementale repose, depuis 2016, sur trois (03) piliers principaux à savoir : i) Consolider la démocratie, l’Etat de droit et la bonne gouvernance ; ii) Engager et poursuivre la transformation structurelle de l’économie béninoise ; iii) Améliorer les conditions de vie et le bien-être social des populations.

Le quatrième rapport national qui est soumis à votre appréciation dans le cadre du présent examen, présente les progrès accomplis de 2018 à 2022, ainsi que les défis que le Bénin s’emploie à relever pour garantir une meilleure protection des droits fondamentaux des personnes vivant sur son territoire.

Ce rapport est le fruit d’une concertation menée au plan national avec l’ensemble des parties prenantes, selon les directives pertinentes de l’EPU, et sous la supervision du Comité national de suivi de l’application des instruments internationaux en matière de droits de l’homme (CNSAIIDH).

Permettez-moi de revenir ici brièvement sur quelques avancées majeures enregistrées au cours de la période de référence, que je compléterai avec les derniers développements intervenus depuis la soumission de notre quatrième rapport national en octobre 2022.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Au plan institutionnel, les récents développements ont concerné la mise en place de nouvelles institutions et la restructuration d’anciennes pour consolider davantage les fondements de la démocratie, de la bonne gouvernance ainsi que le respect effectif des droits humains.

En matière de coopération avec les organes de traités et les mécanismes du Conseil des droits de l’Homme, je voudrais souligner que le Bénin a élaboré et soumis la quasi-totalité de ses rapports périodiques soit neuf rapports au total sur la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels il est partie. Certains sont déjà présentés et d’autres sont en attente de présentation. La dernière présentation en date a eu lieu les 9 et 10 août 2022 devant le Comité sur l’élimination de la discrimination raciale (CERD).

Les autorités béninoises s’emploient déjà à mettre en œuvre les différentes recommandations issues de la présentation des différents rapports.

Il importe également de préciser que le Bénin entretient une bonne collaboration avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des Droits de l’Homme.

Par ailleurs, le Bénin a procédé à l’opérationnalisation de son Institution Nationale des Droits de l’Homme, le 03 janvier 2019.

La Commission Béninoise des Droits de l’Homme (CBDH) jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière. Elle a obtenu, le 18 mars 2022, le statut ‘’A’’ auprès de la GANHRI et le statut d’affilié auprès de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples, le 14 novembre 2021. Depuis 2019, elle a publié plusieurs rapports annuels et ad’hoc sur l’état des Droits de l’Homme au Bénin.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Plusieurs autres progrès méritent d’être soulignés ici brièvement en attendant de les aborder amplement, au besoin, lors du dialogue interactif.

Sur le plan normatif, au titre des normes internationales, la mise en œuvre des différentes recommandations a permis à mon pays de renforcer son cadre juridique de promotion et de protection des droits de l’Homme à travers la ratification des instruments internationaux mentionnés au paragraphe 10 de notre rapport national.

Au plan interne, plusieurs textes légaux et règlementaires ont été adoptés et ou modifiés conformément aux recommandations acceptées pour une meilleure jouissance des droits de l’Homme au Bénin. Ainsi, en est-il notamment des innovations introduites par la révision constitutionnelle intervenue en 2019 et par les lois nouvelles énumérées respectivement aux paragraphes 9 et 11 du rapport national.

Ces progrès portent notamment sur la constitutionnalisation de l’abolition de la peine de mort et de la commutation des peines des quatorze (14) derniers condamnés à mort en réclusion criminelle à perpétuité (il faudrait préciser que 7 de ces détenus ont obtenu la grâce présidentielle) ; la constitutionnalisation de la discrimination positive en faveur de la représentation de la femme au sein des institutions étatiques; le renforcement de l’arsenal juridique réprimant les infractions basées sur le genre notamment les mutilations génitales, les mariages précoces et forcés, le viol, le harcèlement sexuel ; la définition et la criminalisation de la torture rendue par ailleurs imprescriptible ; la légalisation encadrée de l’interruption volontaire de grossesse ; de la désignation de la CBDH, pour exercer le mandat de Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) et l’entrée en discussion avec le Sous-comité pour la prévention de la torture en vue de l’opérationnalisation de ce dispositif.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Dans le respect du droit de tout citoyen à prendre part à la gestion des affaires politiques, le Bénin a organisé, le 08 janvier 2023, des élections législatives libres, transparentes et inclusives, dont les résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle le 12 janvier dernier consacrent la présence de toutes les sensibilités politiques au sein de la neuvième législature de l’Assemblée nationale, qui sera installée dès le 15 février prochain.

En matière de lutte contre la corruption et le terrorisme, le Bénin a mis en place une **Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET)** en application de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée. L’objectif visé est d’éradiquer ces deux fléaux qui constituent des facteurs de sous-développement, de déstabilisation des économies et de menace à la paix et à la stabilité dans le monde.

A cet égard, le Bénin progresse régulièrement depuis 2017 au classement de Transparency International sur l’indice de perception de la corruption passant par exemple de la 83e place en 2020 à la 78e place en 2021.

Dans le domaine sécuritaire, face au péril terroriste en constante progression dans le Sahel, le Gouvernement béninois s’emploie à améliorer et renforcer les moyens et le cadre d’intervention des forces de défense et de sécurité pour garantir la sécurisation des personnes et des biens.

Par ailleurs, un texte de loi destiné à garantir la prise en charge par l’État, des familles des soldats décédés en mission a été adopté.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs**

Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation. Ainsi, ces dernières années, la qualité de l'enseignement, de l'offre éducative, les conditions de travail des enseignants, les conditions d'accès et de maintien à l'école des apprenants se sont considérablement améliorées notamment par l’institution des cantines scolaires. Ces nouvelles orientations ont été formalisées par l’adoption d’une loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels qui vise à assurer une meilleure adéquation entre l’offre de formation et le marché du travail.

Sur cette base, le gouvernement a approuvé le plan stratégique et le plan d’actions 2023-2027 du Conseil National de l’Éducation. Cet organe a été mis en place pour œuvrer à résorber les dysfonctionnements structurels du secteur de l’éducation. Les plans qu’il élabore constituent des outils de planification et de référentiel de programmation en vue de disposer à terme, d’une masse critique de capital humain capable d’assurer le développement durable de mon pays.

Par ailleurs, le programme de cantines scolaires qui améliore le maintien à l’école des apprenants couvre déjà 75% des écoles primaires publiques et impacte aujourd’hui, plus d’un million d’écoliers dans toutes les localités du pays. D’ici à 2026, le taux de couverture de 100% de toutes les écoles primaires publiques sera atteint.

De même, le programme d’exonération des frais de contribution scolaire des élèves filles, est étendu à titre expérimental au second cycle de l’enseignement secondaire dans 20 communes, pour compter de cette année scolaire 2022-2023.

Dans la même veine, des transferts monétaires sont mises en place au profit de 30.000 adolescentes et filles scolarisées dans les 77 communes pendant 3 ans. Des kits scolaires sont également distribués sans oublier des bourses d’accompagnement aux études universitaires, attribuées aux 10 meilleures filles par département, à raison de 38.500 FCFA chacune par mois, pendant 10 mois et sur 3 ans.

De façon toute particulière, dans chaque département, des bourses sont aussi attribuées aux 10 meilleures élèves filles inscrites dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles, à raison de 27.500 FCFA par mois pendant 10 mois sur 3 années.

Dans le même temps, les réformes engagées au niveau de l’enseignement supérieur se poursuivent et permettront d’améliorer la formation des étudiants pour les rendre plus compétitifs sur le marché de l’emploi.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

S’agissant du secteur de la Santé, de gros investissements ont été réalisés dans les infrastructures et la formation du personnel médical conformément à la vision du Gouvernement en lien avec l’Objectif de Développement Durable (ODD) n°3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Une loi sur la protection de la santé des personnes a été votée pour renforcer les garanties en matière de droit à la santé.

Plusieurs réformes ont été mises en œuvre et ont permis, entres autres :

- l’amélioration de la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur;

- l’amélioration de l’accès aux services de santé et la qualité des soins ;

- le renforcement du partenariat pour la santé.

Au titre des résultats probants des actions engagées, on peut citer :

* le recrutement et la formation de 2930 médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux et leur répartition équitable sur toute l’étendue du territoire national ;
* la construction de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers et Obstétricaux ;
* l’offre de bourses de formations dans diverses spécialités à 43 médecins et 60 paramédicaux ;
* la mise en place de la plateforme emploi santé ;
* l’installation de l’Autorité de Régulation du secteur de la Santé pour améliorer les pratiques et leur mise aux normes aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé ;
* la mise aux normes des plateaux techniques ;
* l’acquisition d’équipements médicaux et d’ambulances au profit des formations sanitaires ;

Il importe de préciser que dans 57 des 77 communes du pays, les plus vulnérables, les pauvres extrêmes, commencent à bénéficier de soins gratuits. Ce qui permet de couvrir largement les affections courantes et d’apporter plus de quiétude à nos concitoyens.

Au cours de cette année, l’assurance-maladie obligatoire est entrée en vigueur pour l’ensemble de la population.

De plus, il sera procédé à la réhabilitation ou la reconstruction de 725 centres de santé, des centres hospitaliers départementaux, des centres hospitaliers universitaires et de 21 hôpitaux de zone.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En ce qui concerne l’accès à l’eau potable, le Gouvernement poursuit ses efforts pour assurer à toute sa population, l’accès universel à l’eau potable. Dans ce cadre, plusieurs systèmes d’adduction d’eau potable ont été réalisés dont la construction de 95 nouveaux en 2022, destinés à impacter près d’un million deux cent mille (1.200.000) personnes dans 74 communes.

Le Gouvernement a également réduit de façon substantielle le coût de l’abonnement à l’eau potable qui est passé de 120.000 FCFA à 50.000 FCFA avec la possibilité de payer 20.000 FCFA à la pose du compteur et d’échelonner le paiement du reste sur six mois. Toutes ces actions rapprochent encore plus le pays de son objectif de rendre effectif le droit d’accès universel à l’eau potable.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En matière d’accès à l’emploi, mon pays a procédé au recrutement direct de plusieurs milliers d’agents dans les secteurs de la santé, de l’éducation et de la justice entre 2021 et 2022.

Le pays a développé depuis 2020, un programme novateur qui positionne les entreprises au cœur de l’insertion des jeunes candidats à l’emploi. Il a permis de recruter chaque année, à la charge de l’État, 2000 jeunes diplômés, placés dans les entreprises privées ou publiques sur une période de 2 ans. Le programme s’étend de 2020 à 2024 et impactera 8000 bénéficiaires. Son coût global est estimé à quarante (40) milliards de FCFA.

La mise en œuvre du projet d’insertion des jeunes et du Programme spécial d’insertion dans l’Emploi a permis d’impacter plus de 3.000 bénéficiaires en 2022.

Au niveau de la Zone industrielle de Glo-Djigbé par exemple, plus de 6.000 emplois ont été déjà créés.

En décembre 2022, le Gouvernement a procédé à la revalorisation des salaires. L’objectif visé est d’améliorer davantage le pouvoir d’achat des plus faibles sans oublier, les autres qui ont les salaires les plus élevés.

A la faveur de cette mesure, tous les agents de l’État ont bénéficié d’une augmentation de l’ordre de 66% pour certains, 50% pour d’autres, 40%, 30%, 20%, et 12% pour certains, etc.

Toutes les mesures prises en matière de relèvement des salaires et autres sont estimées globalement à plus de soixante (60) milliards de FCFA par an.

Le Gouvernement a également obtenu du patronat l’augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à hauteur de 30% pour le faire passer de 40.000 FCFA à 52.000 FCFA.

Les échanges sont en cours avec les employeurs du secteur privé en vue de l’augmentation du salaire de leurs employés.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En matière d’accès à un logement décent, le Bénin met en œuvre depuis 2016, un vaste programme de construction de logements sociaux.

Les financements sont bouclés pour une première phase de construction de 12.049 logements économiques et sociaux sur les 20.000 prévus. Ces logements sont prévus pour être réalisés dans tous les départements du pays au profit des couches sociales modestes.

Une plateforme est créée pour permettre aux citoyens d’avoir accès à l’information. Les attributions de logements seront effectuées sans le paiement d’une caution préalable. Le programme est prévu pour prendre fin en 2025.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En ce qui concerne l’administration de la justice, le Bénin a adopté la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice. Cette loi a permis d’améliorer l’organisation des services judiciaires pour accroître leur accessibilité aux usagers et assurer la célérité dans les procédures devant conduire à des décisions de justice équitables.

Il a été procédé à l’élargissement de la carte judiciaire passant de 14 à 17 juridictions à travers l’opérationnalisation des Tribunaux de première instance de Comè, de Dassa-Zoumè et de Malanville, du Tribunal de Commerce de Cotonou.

De plus, des bureaux d’orientation des justiciables sont mis en place dans les juridictions pour permettre à ceux-ci d’être mieux informés du fonctionnement de la justice et de bénéficier d’une assistance adéquate dans l’accomplissement des formalités.

Par ailleurs, plusieurs centaines de magistrats et de greffiers ont été recrutés, formés et mis à la disposition des juridictions.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

En matière pénitentiaire, les réformes engagées pour conformer les conditions de détention aux normes et standards internationaux se poursuivent à travers l’Agence pénitentiaire du Bénin.

En vue de désengorger, les établissements pénitentiaires, 2231 détenus ont bénéficié de libérations conditionnelles en 2020 et 2021 et 1567 ont bénéficié de la grâce présidentielle.

Les autres avancées significatives notées concernent :

* l’extension et la rénovation des établissements pénitentiaires ;
* la construction en cours de cinq (05) nouvelles prisons pour juguler la surpopulation carcérale et desservir les juridictions nouvellement créées ;
* la construction en cours d’un hôpital pénitentiaire dans l’optique de réduire les actes de stigmatisation enregistrés lors des références sanitaires à l’endroit des détenus ;
* la mise en place d’une prise en charge sanitaire des détenus couvrant les consultations, les médicaments et certaines analyses ;
* le renforcement des infirmeries des établissements pénitentiaires en vue d’administrer les premiers soins ;
* l’acquisition de neuf (09) fourgons cellulaires pour renforcer le parc automobile de l’Agence Pénitentiaire du Bénin ;
* le contrôle systématique de la qualité des repas offerts aux détenus.

La mise en œuvre des peines alternatives est en cours d’implémentation afin de résorber les problèmes de surpopulation carcérale.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

S'agissant de la Promotion du genre et des droits des femmes, des mesures ont été prises et des actions sont menées pour l’internalisation et le respect des engagements pris.

A cet égard, le Code de la nationalité a fait l’objet d’une relecture supprimant toutes les dispositions discriminatoires à l’égard de la femme. De même, le Code des personnes et de la famille accorde désormais à la femme la possibilité de donner son nom patronymique à l’enfant.

Au-delà de ces mesures législatives, le Gouvernement n’a eu de cesse d’intensifier ses actions pour lutter contre les mariages précoces et forcés et contre les mutilations génitales féminines.

La microfinance au profit des femmes est également un des axes majeurs de la politique de l’État en matière de genre.

La création de l’Institut National de la Femme souligne l’intérêt marqué du Gouvernement pour la promotion de la femme aux plans politique, économique, social, juridique et culturel aussi bien dans la sphère publique que privée. Cet établissement public doté de l’autonomie juridique et financière œuvre à lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l’égard de la femme et de la fille.

Le budget annuel de l’institution avoisine le milliard de FCFA.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Il me plait pour finir de rappeler que sur la période de référence, les droits de l'Homme notamment ceux sociaux-économiques, ont été mis à rude épreuve en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et depuis février 2022 de la guerre en Ukraine.

En réponse à ces chocs exogènes, mon pays a mis en place un dispositif qui a permis, par la suppression de taxes et l’octroi de subventions directes et indirectes aux entreprises, de préserver le pouvoir d’achat des plus faibles.

Le Bénin affiche ainsi le taux d’inflation le plus bas de la sous-région ouest africaine.

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Il s'agit là de quelques efforts consentis par mon pays pour améliorer les conditions de jouissance des droits de l'Homme. Ces actions dénotent l'engagement franc du Gouvernement de Son Excellence Monsieur Patrice TALON à offrir à chaque béninois les conditions d’un développement intégral.

Certes, des résultats significatifs ont été obtenus.

Toutefois, de grands défis restent à relever en termes de développement durable. Mon pays est conscient que le chemin est encore long et consent à poursuivre les efforts pour parvenir au plein respect des droits humains et de tous les droits humains.

En vous remerciant pour votre bienveillante attention, la délégation que je conduis est ouverte à vos observations et recommandations, et est à votre entière disposition pour vous apporter tous les éclairages supplémentaires.